Docusign Envelope ID: 661ED732-88CF-4002-8600-751846EFB18B

KAPSERA
Société par actions simplifiée au capital de 243.776,19 euros
Siège social : 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux
834 837 346 RCS Bordeaux
(la « ***Société*** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025
PROCES-VERBAL

Le 20 juin 2025, à 10h00,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale (l'« Assemblée »), au siège social de la Société sis 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux et par visioconférence, sur convocation du président de la Société.

La séance est présidée par Monsieur Antoine Drevelle en sa qualité de président de la Société (le « Président »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance (ou renseignée en ce sens par le Président pour les associés participant via visioconférence), ainsi que par les mandataires des associés représentés.

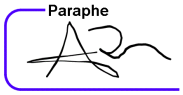
Le commissaire aux comptes de la Société, dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président à l'Assemblée ;
- les rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au président ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Remplacement du commissaire aux comptes de la Société ;
- Apurement des pertes par imputation du poste « primes d'émission » ;
- Pouvoirs pour les formalités.



Docusign Envelope ID: 661ED732-88CF-4002-8600-751846EFB18B

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024,

approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une perte de 423.115 euros,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent en charges non admises en déduction du résultat fiscale le poste « Amendes et pénalités » pour 275 euros,

en conséquence, l'Assemblée **donne** au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 423.115 euros en intégralité au compte « report à nouveau », actuellement d'un montant de (562.465) euros, et qui s'élèvera donc à (985.580) euros après affectation,

constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

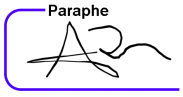
Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

statue sur le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et **approuve** le contenu de ce rapport.

Paraphe



Docusign Envelope ID: 661ED732-88CF-4002-8600-751846EFB18B

QUATRIEME RESOLUTION
Remplacement du commissaire aux comptes de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat de la société AUDIT & PERSPECTIVES, commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration,

décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire :

la société AECCELIS, sis Parc Innolin – 9, rue du Golf – 33700 Mérignac

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de la collectivité des associés appelée à se prononcer en 2031 sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.

CINQUIEME RESOLUTION
Apurement des pertes par imputation du poste « primes d'émission »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

décide d'imputer sur le compte de report à nouveau, qui s'élève à (985.580) euros, du poste « prime d'émission, de fusion, d'apport… », pour ce même montant de 985.580 euros.

Suite à cette imputation :

- Le compte « report à nouveau » sera égal à zéro, et
- Le poste « prime d'émission » s'élèvera à montant de 5.103.273 euros.

SIXEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le 20 juin 2025,

Signé par :
BAEF32CEFAE04A0...

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 661ED732-88CF-4002-8600-751846EFB18B
État: Complétée

Objet: Complétez avec Docusign : KAPSERA - AGOA 20 06 2025 - PV.docx

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 3
Signatures: 1

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 1
Paraphe: 2

Antoine Drevelle
16 rue Edouard Faure
BORDEAUX, 33300
antoine.drevelle@kapsera.com
Adresse IP: 80.11.14.150

Signature dirigée: Activé

Horodatage de l'enveloppe: Activé

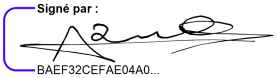
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

Suivi du dossier

État: Original
18/08/2025 02:48:26

Titulaire: Antoine Drevelle
antoine.drevelle@kapsera.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire	Signature	Horodatage
Antoine Drevelle antoine.drevelle@kapsera.com Président Kapsera SAS Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Signé par :  BAEF32CEFAE04A0... Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil En utilisant l'adresse IP: 80.11.14.150	Envoyée: 18/08/2025 02:49:05 Consultée: 18/08/2025 02:49:10 Signée: 18/08/2025 02:49:29 Signature sous forme libre

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage

Événements de copie carbone	État	Horodatage

Événements de témoins	Signature	Horodatage

Événements notariaux	Signature	Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	18/08/2025 02:49:05
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	18/08/2025 02:49:10
Signature complétée	Sécurité vérifiée	18/08/2025 02:49:29
Complétée	Sécurité vérifiée	18/08/2025 02:49:29

Événements de paiement	État	Horodatages